

Publié le 28/11/2024

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (arrivé à 19h47), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
14.11.2024
Date d'affichage
14.11.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 21
Titulaires 20
Suppléants 1
Pouvoirs 3
Votants 24
19h47 Arrivée titulaire +1
Votants 25
Quorum 20

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET, Thomas LEROY, Mme Marianne TURPIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence SERANDOUR

Délibération n° 2024 / 156

Objet : FINANCES – Décision modificative n°5 – Budget principal

Lors de la fusion avec la CDC Entre-Bois-et-Marais, des emprunts du budget assainissement de la CDC Entre-Bois-et-Marais, ayant pour origine le SMAEP du Clos Morant pour des travaux de réhabilitation sur la commune d'Emiéville pour un capital restant dû de 33 844,61 €, ont été imputés sur le compte 1641 du budget principal.

Il convient de régulariser cette situation en débitant du compte 1641 le capital restant dû de ces emprunts afin de les créditer sur les comptes 1641 et 1681 du budget annexe « assainissement ».

Le règlement d'attribution de fonds de concours a été approuvé par la délibération n°2024/60. Des demandes pour la construction de réserves incendie ont été déposées par les communes de Cesny-aux Vignes, Cléville, Condé-sur-Ifs et Valambray. Suite à l'instruction de chacun des dossiers il convient d'ajuster l'enveloppe initiale prévue au budget de 10 000 € à 38 472 €.

Par délibération n°2024/138, le Conseil communautaire a élargi sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » à la réalisation et la gestion de logements de mise en protection pour les personnes victimes de violences intra-familiales.

Afin de porter cette compétence il est proposé de créer l'opération n°9960 « Logements d'urgence » et d'y ouvrir des crédits au compte « 2111 – Terrains nus » pour l'acquisition d'un terrain sur Valambray en vue de construire deux logements d'urgence.

L'acquisition de la parcelle AMO2 est assujettie à la TVA sur marge pour 62 054,49 €. Il convient d'ajuster les crédits prévus à l'opération 9959 en conséquence.

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 169 371,10
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 169 371,10
Total			0,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	1641	Emprunts en euros	+ 33 844,61
9944	2041412	Bâtiments et installations	+ 28 472,00
9959	2111	Terrains nus	+ 62 054,49
9960	2111	Terrains nus	+ 45 000,00
Total			+ 169 371,10

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 169 371,10
Total			+ 169 371,10

Concernant le logement d'urgence, M. FORGEAS indique que lors de la séance précédente, il avait été évoqué le fait que l'occupation du logement était limitée à 15 jours. Il s'interroge sur le devenir des personnes au 16^{ème} jour.

M. le Président précise qu'il relèvera du travail de l'association Osys de trouver une solution d'accueil plus pérenne pendant ce délai de 2 semaines. Pour autant, en cas de nécessité, les personnes ne seront pas obligées de partir au 16^{ème} jour.

M. LEMONNIER demande s'il est nécessaire pour la CDC d'acheter et faire construire.

M. le Président précise qu'il s'agit là de saisir une opportunité disponible, le coût d'une construction n'étant pas nécessairement plus élevé que d'acheter un bâtiment et de le réhabiliter. Par ailleurs, nous pouvons obtenir des subventions pour des travaux mais pas pour des achats de ce type. Acheter et rénover nous coûterait certainement plus cher.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificatif n°5 au Budget principal comme suit :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 169 371,10
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 169 371,10
Total			0,00

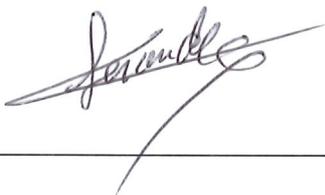
Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
16	1641	Emprunts en euros	+ 33 844,61
9944	2041412	Bâtiments et installations	+ 28 472,00
9959	2111	Terrains nus	+ 62 054,49
9960	2111	Terrains nus	+ 45 000,00
Total			+ 169 371,10

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 169 371,10
Total			+ 169 371,10

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
 Florence SERANDOUR




Le Président,
 Philippe PESQUEREL

